

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021 À 19 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 13, procurations : 4, votants : 17.

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 3 novembre 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : O. LAURENT a donné pouvoir à J. TISSOT
S. FICCA a donné pouvoir à B. PÉCHON
J.-P. BADIA a donné pouvoir à A. ROLLANDIN
A. DE SOUSA a donné pouvoir à J. LEPRÉ

Absents n'ayant pas donné pouvoir : J. GALÉRA
R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : B. PÉCHON

Ordre du jour

- Délibérations
 - Modification de la liste des emplois communaux

DÉLIBÉRATION N° 20211110-01

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX (présenté par J. Tissot)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de gardien brigadier permanent à temps complet. Dans le cadre de l'ouverture de ce poste, l'agent pourra collaborer avec les policiers municipaux des communes alentour. Des contrôles de vitesse pourront être effectués et notamment sur la D36 au niveau des Dauphines.

Dès l'ouverture du poste, Angélique Botella postulera au poste et partira en formation. Cristelle Veillard fait remarquer que l'effort lié à la formation montre la volonté et la détermination de notre ASVP. La question se posera sur l'organisation liée à la prise en charge des activités actuellement remplies par Angélique Botella.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 novembre 2021,

Filière : Police

Cadre d'emploi : Agents de police municipale

Grade : Gardien brigadier

- ancien effectif sur ce cadre d'emploi : 0

- nouvel effectif sur ce cadre d'emploi : 1

Voté à la majorité (1 contre, 1 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.